

# LA MUTUELLE CATALANE

Siège Social : 20 avenue de la Grande Bretagne, 66000 PERPIGNAN

R.C.S. PERPIGNAN 302 476 536

Rapport du commissaire aux comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2021

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS** Exercice clos le 31/12/2021

A l'assemblée générale de la Mutuelle Catalane

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Mutuelle Catalane relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note F de l'annexe des comptes annuels « information sur le compte de résultat » concernant le dispositif tiers payant de la carte SESAM vitale et des flux électroniques associés.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

## *Évaluation des provisions pour prestations à payer :*

Au 31 décembre 2021 les provisions pour à payer s'élèvent à 410,6 K€. Elles correspondent à l'estimation des prestations non réglées à la date de clôture, qu'elles aient été déclarées ou non, tant en principale qu'en accessoire (frais de gestion). Cette estimation s'appuie sur des données historiques faisant l'objet de projection de prestations non connus en utilisant des méthodes décrites dans la note e) provision technique de l'annexe. Elle requiert l'exercice du jugement du gouvernement de la mutuelle pour le choix, des hypothèses à retenir, du modèle de calcul à utiliser et du taux de frais de gestion retenu.

Compte tenu de l'importance du jugement exercé par le gouvernement de la mutuelle, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour prestations à payer, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et à compléter les travaux suivants :

- Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation de la provision.
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul de la provision.
- Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des prestations.
- Analyser le taux de consommation de la provision avec les charges réelles de prestations à fin mars 2022.
- Apprécier la cohérence du taux de frais de gestion retenu.
- Procéder au contrôle arithmétique de la détermination de la provision.

## *Valorisation des placements :*

Les actifs financiers sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans la note sur le référentiel comptable et réglementaire de l'annexe aux comptes (paragraphe « placement »).

Nous avons procédé à l'appréciation des méthodes d'évaluations de ces actifs, en particulier, dans le contexte spécifique de la crise sanitaire. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons réalisé des tests afin de vérifier leur application. Nous avons par ailleurs vérifié qu'aucune provision ne soit à doter en cohérence avec l'intention de détention de ces titres par la Mutuelle Catalane et nous avons examiné, en tant que besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparée dans ce cadre par la mutuelle. Nos travaux nous ont permis d'apprécier le caractère adéquat des méthodes utilisées et leur correcte application, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Mutuelle Catalane par votre assemblée générale en date du 8 octobre 2020.

Au 31/12/2021, notre cabinet était dans la 2<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre mutuelle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### *Rapport au comité d'audit*

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Perpignan, le 06/05/2022

Le commissaire aux comptes

**ADVANCE AUDIT**  
SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES F.2.A

---



Stéphane FOURCADE

---

en K€

<b>ACTIF</b>		
	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>A1 Actifs incorporels</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>A2 Placements (A2a + A2b+ A2c + A2d)</b>	<b>2 602</b>	<b>2 323</b>
A2a Terrains et constructions	570	459
A2b Placements dans les entreprises liées		
A2c Autres placements	2 032	1 864
A2d Créances déposées auprès des entreprises cedantes		
<b>A3 Placement représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>A4 Part des cessionnaires, rétrocessionnaires dans les provisions techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>A5 Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>A6 Créances (A6a+A6b+A6c)</b>	<b>54</b>	<b>12</b>
A6a Créances nées d'opérations directes et de prises en substitution (A6aa+A6ab)	2	2
A6aa Cotisation restant à émettre		0
A6ab Autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	2	2
A6b Créances nées d'opérations de réassurances et de cessions en substitution	0	0
A6c Autres créances (A6ca+A6cb+A6cc)	51	9
A6ca Personnel	1	0
A6cb Etat, organismes sociaux, Collectivités publiques	41	0
A6cc Débiteurs divers	10	9
<b>A7 Autres actifs (A7a+A7b)</b>	<b>1 801</b>	<b>1 920</b>
A7a Actifs corporels d'exploitation	64	76
A7b Avoirs en banque, CCP et caisse	1 738	1 844
<b>A8 Comptes de régularisation - Actif (A8a+48b+A8c+A8d)</b>	<b>99</b>	<b>108</b>
A8a Intérêts et loyers acquis non échus		0
A8b Frais d'acquisition reporté (Vie)		0
A8c Frais d'acquisition reporté (non-vie)		0
A8d Autres comptes de régularisation	99	108
<b>A9 Différences de conversion</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF (A1 à A9)</b>	<b>4 556</b>	<b>4 362</b>

en K€

<b>PASSIF</b>		
	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>B1 Fonds mutualistes et réserves (81.1+131,2)</b>	<b>3 295</b>	<b>2 900</b>
<b>B1.1 Fonds propres (B1a+B1b+B1c+B1d+B1e)</b>	<b>3 295</b>	<b>2 900</b>
B1a Fonds de dotation sans droit de reprise		0
B1b Ecarts de réévaluation		0
B1c Réserves	2 900	2 387
B1d Report à nouveau		0
B1e Résultat de l'exercice	395	513
<b>B1.2 Autres Fonds mutualistes (B1f+B1g)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
B1f Fonds de dotations avec droit de reprise	0	0
B1g Subventions nettes	0	0
<b>B2 Passifs subordonnés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>B3 Provisions techniques brutes (yc provision gestion}</b>	<b>564</b>	<b>670</b>
<b>(B3a+B3b+B3c+B3d+B3e+B3f+B3g+B3h+B3i+B3j)</b>		
B3a Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	0	0
B3b Provisions d'assurance Vie	0	0
B3c Provisions pour prestations à payer (Vie)	0	0
B3d Provisions pour prestations à payer (non-vie)	564	670
B3e Provisions pour participation aux excédents at ristournes (Vie)	0	0
B3f Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	0	0
B3g Provisions pour égalisation (Vie)	0	0
B3h Provisions pour égalisation (non-vie)	0	0
B3i Autres provisions techniques (Vie)	0	0
B3j Autres provisions techniques (non-vie)	0	0
<b>B4 Provisions techniques des opérations en unités de compte</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>B5 Engagements techniques sur opérations données en substitution</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>B6 Provisions pour risques et charges</b>	<b>49</b>	<b>37</b>
<b>B7 Fonds dédiés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>B8 Dette pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>B9 Autres dettes (B9a+B9b+B9c+B9d)</b>	<b>642</b>	<b>751</b>
B9a Dettes nées d'opérations directes et de prises en substitution	2	1
B9b Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	0	0
B9c Dettes envers des établissements de crédit	91	116
B9d Autres Dettes (B9da+B9db+89dc+B9dd)	549	635
<i>B9da Autres emprunts, dépôts et cautionnements recus</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>B9db Personnel</i>	<i>17</i>	<i>22</i>
<i>B9dc Etat, organismes sociaux, collectivités publiques</i>	<i>453</i>	<i>464</i>
<i>B9dd Crédoiteurs divers</i>	<i>78</i>	<i>148</i>
<b>B10 Comptes de régularisation - passif</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
<b>B11 Différence de conversion</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DU PASSIF (B1 à B11)</b>	<b>4 556</b>	<b>4 362</b>

(en K€)

<b>Tableau des engagements reçus et donnés</b>	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2020</b>
<b>1. Engagements reçus</b>	0	0
<b>2. Engagements donnés</b>	0	0
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
2b Titres et actifs requis avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2d Droits de tirage donnés à un fond de garantie		
2e Autres engagements donnés		
<b>3. Engagements réciproques</b>	0	0
3a Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		
3b Valeurs reçues d'organismes ayant donné des opérations en substitution		
3c Autres engagements réciproques		
<b>4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>	0	0

**advance**  
— A U D I T  
SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES F.2.A  
Commissaires aux comptes  
1 avenue Jean Giono- 66103 PERPIGNAN  
Tél. : 33 (0) 4 68 50 22 74  
RCS PERPIGNAN B 390 700 029

**COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS NON-VIE au 31 DECEMBRE 2021 ( en K€ )**

	Opérations brutes totales	Operations donnees en substitution	Cessions et retrocessions	Operations nettes au 31/12/2021	Operations nettes au 31/12/2020
<b>D1 Cotisations acquises (D1a - D1b)</b>	<b>7 325</b>			<b>7 325</b>	<b>7 126</b>
D1a Cotisations	7 325			7 325	7 126
D1b Charges des provisions pour cotisations non acquises	0			0	0
<b>D2 Produit des placements alloués du compte non technique</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>D3 Autres produits techniques</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>D4 Charges des prestations (D4a + D4b)</b>	<b>5 975</b>			<b>5 975</b>	<b>5 544</b>
D4a Prestations et frais paves	6 076			6 076	5 239
D4b Charge des provisions pour prestations 4 payer	-101			-101	306
<b>D5 Charges des autres provisions techniques</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>D6 Participation aux resultats</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>D7 Frais d'acquisition et d'administration (D7a + D7b)</b>	<b>567</b>			<b>567</b>	<b>753</b>
D7a Frais d'acquisition	231			231	183
D7b Frais d'administration	336			336	570
<b>D8 Autres charges techniques</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>D9 Charge de la provision pour égalisation</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS NON-VIE (D1+D2+D3-D4-D5-D6-D7-D8-D9)</b>	<b>783</b>			<b>783</b>	<b>828</b>

**COMPTE DE RESULTAT NON-TECHNIQUE au 31 DECEMBRE 2021( en K€ )**

	31/12/2021	31/12/2020
<b>F1 Résultat technique des opérations non-vie</b>	<b>783</b>	<b>828</b>
<b>F2 Produits des placements (F2a + F2b + F2c)</b>	<b>81</b>	<b>61</b>
F2a Revenus des placements	79	59
F2b Autres produits des placements	2	2
F2c Profits provenant de la réalisation des placements	0	0
<b>F3 Charges des placements (F3a + F3b + F3c)</b>	<b>77</b>	<b>41</b>
F3a Frais de gestion des placements	77	41
F3b Autres charges de placements	0	0
F3c Pertes provenant de la réalisation des placements	0	0
<b>F4 Produits des placements transférés au compte technique non-vie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>F5 Autres produits non techniques</b>	<b>38</b>	<b>17</b>
<b>F6 Autres charges non techniques</b>	<b>306</b>	<b>218</b>
<b>F7 Résultat exceptionnel (F7a - F7b)</b>	<b>13</b>	<b>30</b>
F7a Produits exceptionnels	22	43
F7b Charges exceptionnelles	9	13
<b>F8 Impôts sur le résultat</b>	<b>140</b>	<b>185</b>
<b>F9 Solde intermédiaire (F1+F2-F3+F4-F5-F6+F7-F8)</b>	<b>392</b>	<b>492</b>
<b>F10 Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs</b>	<b>3</b>	<b>21</b>
<b>F11 Engagements à réaliser sur ressources effectuées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (F9+F10-F11)</b>	<b>395</b>	<b>513</b>

MUTUELLE CATALANE  
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS  
Du 01/01/2021 au 31/12/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 4 555 492.11 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 394 563.19 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Il est à noter qu'au cours de cet exercice ainsi que les mois suivants jusqu'à l'approbation des comptes, la Mutuelle a poursuivi la gestion de crise sanitaire causée par le virus COVID-19. Les aménagements engagés en 2020 ont été maintenus tels que la mise en place du télétravail, la réorganisation des équipes à chaque événement d'absence...

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux dispositions du Code de la Mutualité et du règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes sont les suivantes :

**a) Actif incorporel**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

**b) Actif corporel d'exploitation**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

MUTUELLE CATALANE  
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	50 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Matériel bureau/informatique	3 ans
- Mobilier	5 ans

### c) Placements

#### 1) Placements financiers

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Produits et charges des placements :

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (coupons échus, intérêts des comptes à terme, des comptes rémunérés).

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti et constatées dans le résultat de l'exercice.

#### 2) Placements immobiliers :

Les placements immobiliers regroupent les terrains, les immeubles de placement ainsi que les parts et actions de sociétés un mobilières. Conformément à l'article R343-11 du Code de la Mutualité, une expertise quinquennale est réalisée sur l'ensemble des biens de la mutuelle. Ces valorisations sont réalisées par un expert agréé par l'ACPR et font l'objet d'une actualisation annuelle.

### d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### e) Provisions techniques

#### Provision pour Prestations A Payer (PPAP)

Il s'agit d'un montant permettant de faire face à toutes les conséquences financières futures des sinistres en coïns survenus jusqu'à la date d'inventaire.

La méthode utilisée est celle dite du "cadencement". Le montant de la provision est calculé avec les données statistiques sur les trois dernières années.

Le tableau ci-dessous explicite la méthode qui consiste à calculer le pourcentage du N-1 sur les prestations payées.

Le pourcentage moyen est de 7%, auquel il convient d'ajouter 4,2% de frais de gestion, ce qui nous amène à une provision de 410563.21€. Le taux des frais de gestion liés aux prestations est apprécié par une étude analytique suivie en établissement.

<b>Statistiques calcul provision pour risque à payer (PPAP)</b>				
<b>ANNEE N-1</b>	<b>ANNEE REGLEMENT</b>	<b>PRESTATIONS PAYEES N-1</b>	<b>N-1 PAYÉ</b>	<b>%</b>
2017	2018	4 076 217,00	357 337,00	9%
2018	2019	4 407 725,00	326 368,00	7%
2019	2020	4 956 591,00	419 307,00	8%
2020	2021	5 238 591,00	385 036,44	7%
2021	2022	5 628 780,00	394 014,60	7%
	4,2% FG		16 548,61	
	<b>TOTAL</b>		410 563,21	

#### **f) Informations sur le compte le résultat**

Dans le cadre du dispositif "tiers payant de la carte SLSAM vitale" et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie intervient, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R 161-43 du Code de la Sécurité Sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré ou l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

MUTCAT - ASSO MUTUELLE CATALANE  
**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
			suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		141 054	
CORPORELLES	Terrains	46 369			
	Constructions	Sur sol propre	465 050		
		Sur sol d'autrui Instal.géné., agencts & aménagts const.	261 711		
	Installations techniques, matériel & outillage indust.	Instal. gén., agencts & aménagts divers	30 697		
		Autres immos corporelles	16 061		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	209 414		13 595
		Matériel de bureau & info., mobilier Emballages récupérables & divers			
Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	TOTAL III	1 029 302		13 595	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés	39 424		196	
	Prêts et autres immobilisations financières	207		3	
	TOTAL IV	39 631		199	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		1 068 932		154 848	

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine	
		par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II		141 054		
CORPORELLES	Terrains			46 369		
	Constructions	Sur sol propre		465 050		
		Sur sol d'autrui Ins. gal. agen. amé. cons			261 711	
	Inst.tech., mat. outillage indust.	Ins. gal. agen. amé. div.			30 697	
		Autres immos corporelles			16 061	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			223 008	
		Mat.bureau, info., mob. Emballages récup. div.				
Immos corporelles en cours Avances et acomptes	TOTAL III			1 042 896		
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés			39 620		
	Prêts & autres immob. financières			210		
	TOTAL IV			39 829		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				1 223 780		

MUTCAT - ASSO MUTUELLE CATALANE  
**ÉTAT DES AMORTISSEMENTS**

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL</b>				
Terrains				
Sur sol propre	114 739	10 169		124 908
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.	199 692	14 339		214 030
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Inst. générales agencem. amén. div.	22 352	2 148		24 500
Autres immos corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatique, mob.	157 706	28 830		186 537
Emballages récupérables divers				
<b>TOTAL</b>	<b>494 489</b>	<b>55 486</b>		<b>549 975</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>494 489</b>	<b>55 486</b>		<b>549 975</b>

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements Fonds commercial Autres immos incorporelles							
<b>TOTAL</b>							
Terrains							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techniques mat. et outil.							
Inst. gales, agenc. am divers							
Immo. corpor.							
Mat. transport							
Mat. bureau mobilier							
Emballages récup. divers							
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
Total général non ventilé							
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler Primes de remboursement des obligations							

## Etat des placements - 31/12/2021

	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de résiliation
<b>Placements (détail des postes A2 et A3* de l'actif)</b>			
<b>1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours (cpt 21 et 22) :</b>			
-dans l'OCDE	909 384 €	570 446 €	748 254 €
-hors de l'OCDE			
<b>sous-totaux</b>			
<b>2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM (cpt 230 sauf OPCVM) :</b>			
-dans l'OCDE	1 419 083 €	1 386 575 €	1 392 063 €
-hors de l'OCDE			
<b>sous-totaux</b>			
<b>3 Parts d'OPCVM (autres que celles visées au) (OPCVM comptabilisées en 2302xx) :</b>			
-dans l'OCDE			
-hors de l'OCDE			
<b>sous-totaux</b>			
<b>4 Part d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe (OPCVM comptabilisées en 2301xx) :</b>			
-dans l'OCDE			
-hors de l'OCDE			
<b>sous-totaux</b>			
<b>5 Obligations et autres titres à revenu fixe (cpt 231)</b>			
-dans l'OCDE	645 000 €	645 000 €	693 629 €
-hors de l'OCDE			
<b>sous-totaux</b>			
<b>6 Prêts hypothécaires (cpt 2321xx) :</b>			
-dans l'OCDE			
-hors de l'OCDE			
<b>sous-totaux</b>			
<b>7 Autres prêts et effets assimilés (cpt 23 sauf 2321xx) :</b>			
-dans l'OCDE			
-hors de l'OCDE			
<b>sous-totaux</b>			
<b>8 Dépôts auprès des cédantes (cpt 235) :</b>			
-dans l'OCDE			
-hors de l'OCDE			
<b>sous-totaux</b>			
<b>9 Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnement en espèces et autres placements (cpt 233 et 234) :</b>			
-dans l'OCDE			
-hors de l'OCDE			
<b>sous-totaux</b>			
<b>10 Actifs représentatifs des opérations en unités de comptes (cpt 24) :</b>			
- placements immobiliers ;			
- titres à revenu variable, autres que des parts d'OPCVM ;			
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe ;			
- autres OPCVM			
- obligations et autres titres à revenu fixe			
<b>sous-totaux</b>			
<b>11 Total des lignes 1 à 10 :</b>	2 973 467 €	2 602 021 €	2 833 946 €
Dont :			
- placements évalués selon l'article R. 343-9 (titre amortissables)			
- placements évalués selon l'article R. 343-10 (titres non amortissables)	2 973 467 €	2 602 021 €	2 833 946 €

MUTCAT - ASSO MUTUELLE CATALANE  
**PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL I</b>					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires	37 159	11 398		48 557
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grandes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges					
<b>TOTAL II</b>		<b>37 159</b>	<b>11 398</b>		<b>48 557</b>
Provisions pour dépréciation	/ immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immobs financières			
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	17 040		2 586	14 454	
Autres provisions pour dépréciation		32 508		32 508	
<b>TOTAL III</b>		<b>17 040</b>	<b>32 508</b>	<b>2 586</b>	<b>46 962</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>		<b>54 199</b>	<b>43 906</b>	<b>2 586</b>	<b>95 519</b>
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		11 398	2 586	
	- financières		32 508		
	- exceptionnelles				
Titre mis en équivalence ; montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

## ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	210		210
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	14 454	14 454	
	Autres créances clients	2 319	2 319	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés	950	950	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-461	-461	
	Impôts sur les bénéfices	40 649	40 649	
	Etat & autres			
	coll. publiques			
	Impôts sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	9 733	9 733		
Charges constatées d'avance	98 922	98 922		
<b>TOTAUX</b>		<b>166 776</b>	<b>166 566</b>	<b>210</b>
Renvois (1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
(2)	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		

**advance**  
AUDIT

SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES F.2.A  
Commissaires aux comptes  
1 avenue Jean Giono- 66100 PERPIGNAN  
Tél. : 33 (0) 4 68 50 22 74  
RCS PERPIGNAN B 390 700 029

MUTCAT - ASSO MUTUELLE CATALANE  
**COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF**

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	98 922
Financières	
Exceptionnelles	
<b>TOTAL</b>	<b>98 922</b>

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	9 408
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>9 408</b>

**advance**  
— AUDIT  
SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES F2.A  
Commissaires aux comptes  
1 avenue Jean Giono- 66100 PERPIGNAN  
Tél. : 33 (0) 4 68 50 22 74  
RCS PERPIGNAN B 390 700 029

MUTCAT - ASSO MUTUELLE CATALANE  
**COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF**

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 055
Dettes fiscales et sociales	409 318
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	566 120
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>1 010 493</b>

**advance**  
AUDIT  
SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES F.2.A  
Commissaires aux comptes  
1 avenue Jean Giono- 66100 PERPIGNAN  
Tél. : 33 (0) 4 68 50 22 74  
RCS PERPIGNAN B 390 700 029

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS MUTUALISTES

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Libellé	A l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserve légale	506 985,45			506 985,45
Réserve statutaire	1 777 485,41	513 071,91		2 290 557,32
Réserve de capitalisation	2 966,00			2 966,00
Réserve de solvabilité	99 711,00			99 711,00
Excédent ou déficit de l'exercice	513 071,91	394 563,19	513 071,91	394 563,19
TOTAL	2 900 219,77			3 294 782,96

**advance**  
— A U D I T  
SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES F.2.A  
Commissaires aux comptes  
1 avenue Jean Giono- 66100 PERPIGNAN  
Tél. : 33 (0) 4 68 50 22 74  
RCS PERPIGNAN B 390 700 029

MUTUELLE CATALANE

COMMENTAIRE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Autres charges :

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes s'élève à 15 600C TTC.

Un accord d'intéressement a été signé le 10 mars 2020 au sein de la Mutuelle Catalane. La prime d'intéressement calculée selon les modalités prévues à l'accord s'élève à 16 548 € pour l'exercice.

Autres informations

Il avait été institué au titre de l'année 2020, une contribution exceptionnelle à la prise en charge des dépenses liées à la gestion de l'épidémie de COVID 19. Son produit a été affecté à la caisse nationale de l'Assurance Maladie (article 3 du LFSS 2021). Cette contribution s'est élevée à 185 263C pour la partie liquidée en janvier 2021. Une provision de 100 000€ était venue compléter cette enveloppe dont la liquidation en janvier 2022 a été arrêtée à la somme définitive de 95 222€.

Mr BILLES a perçu une indemnité annuelle brute de 18.760.08C au titre de sa fonction de président et a bénéficié de remboursement de frais de déplacements à hauteur de 6321.29€.

**advance**  
— A U D I T  
SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES F2.A  
Commissaires aux comptes  
1 avenue Jean Giono- 66100 PERPIGNAN  
Tél. : 33 (0) 4 68 50 22 74  
RCS PERPIGNAN B 390 700 029

Ventilation des cotisations émises

	2021	2020
France	7 324 795,00 €	7 125 516,00 €
CEE	0,00 €	0,00 €
Hors CEE	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 324 795,00 €</b>	<b>7 125 516,00 €</b>

Ventilation des charges par nature

	2021	2020
Achats et autres charges externes	495 544,00 €	395 400,00 €
Impôts, taxes et versements assimilés	35 375,00 €	97 354,00 €
Charges de personnel	538 516,00 €	449 182,00 €
Autres charges de gestion courante	5 753 819,00 €	5 544 327,00 €
Dotations aux amortissements et provisions	66 884,00 €	56 178,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 890 138,00 €</b>	<b>6 542 441,00 €</b>

**advance**  
AUDIT

SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES F.2.A  
Commissaires aux comptes  
1 avenue Jean Giono- 66100 PERPIGNAN  
Tél. : 33 (0) 4 68 50 22 74  
RCS PERPIGNAN B 390 700 029

**ENGAGEMENTS**

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

**INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE**

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 48 557,09 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 0,40 %

Départ volontaire à 62 ans

**ENGAGEMENTS DONNÉS**

Lors de l'achat du nouveau local en 2010 la Mutuelle a réalisé un emprunt pour un montant de 200 000 €. La garantie prise par le Crédit Agricole est un nantissement sur les placements financiers que détient la Mutuelle, soit 4 obligations à hauteur de 155 000€ au 31/12/2021, valeur de marché 165 035€.

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICIPATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement	135 294					135 294
<b>TOTAL (1)</b>	<b>135 294</b>					<b>135 294</b>
	AUTRES	DIRIGEANTS	PROVISIONS			MONTANT
Engagements en matière de pensions						
<b>TOTAL</b>	<b>135 294</b>					<b>135 294</b>

**ENGAGEMENTS REÇUS**

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICIPATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
<b>TOTAL</b>						

**advance**  
AUDIT

SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES F2A  
Commissaires aux comptes  
1 avenue Jean Gioia- 66100 PERPIGNAN  
Tél. : 33 (0) 4 68 50 22 74  
RCS PERPIGNAN B 390 700 029

## **LA MUTUELLE CATALANE**

Siège Social : 20 avenue de la Grande Bretagne, 66000 PERPIGNAN

R.C.S. PERPIGNAN 302 476 536

**Attestation du commissaire aux comptes  
de LA MUTUELLE CATALANE  
portant sur les informations communiquées dans le cadre  
de l'article L.114-17 du code de la mutualité relatif au rapport du conseil  
d'administration détaillant « les sommes et avantages de toute nature  
versées à chaque administrateur »  
pour l'exercice clos le 31 décembre 2021**

**Attestation du commissaire aux comptes de la Mutuelle CATALANE portant sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.114-17 du code de la mutualité relatif au rapport du conseil d'administration détaillant « les sommes et avantages de toute nature versées à chaque administrateur » pour l'exercice clos le 31 décembre 2021**

Aux adhérents de La Mutuelle Catalane,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Mutuelle et en application de l'article L.114-17 du code de la mutualité relatif au rapport du conseil d'administration détaillant « les sommes et avantages de toute nature versées à chaque administrateur », nous avons établi la présente attestation portant sur les informations relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2021, figurant dans le rapport joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la valeur des avantages de toute nature octroyés aux administrateurs ni sur le contenu des comptes rendu d'activité.

Par ailleurs, en l'absence de la publication d'un arrêté, nous ne sommes pas en mesure de vérifier la régularité des remboursements de frais de garde d'enfants, de déplacement et de séjour visé au 6° de l'article L.114-26 du code de la mutualité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences qui ne constituent ni un audit ni un examen limité ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélections, à :

- Vérifier la conformité des indemnités versées à chaque administrateur au titre de ses attributions permanentes en application du 2° et du 5° de l'article L.114-26 du code de la mutualiste avec les dispositions des articles R.114-4 à R.114-7 et A.114-026 du même code ;
- Vérifier la concordance des indemnités versées et des remboursements avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité ;
- Apprécier si les avantages qui ne donnent pas lieu à versements mentionnés dans le rapport du conseil d'administration sont présentés de manière sincère et, les cas échéant, vérifier leur concordance avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que :

- Les indemnités versées à chaque administrateur au titre de ses attributions permanentes en application du 2° et du 5° de l'article L.114-26 du code de la mutualité, figurant dans les rapports joint, sont conformes aux articles R.114-4 à R.114-7 et A.114-026 du code de la mutualité.
- Les indemnités et remboursements versés à chaque administrateur figurant dans le rapport joint concordent avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité;
- Les avantages de toute nature figurant dans le rapport joint sont présentés sincèrement et, le cas échéant, concordent avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité.

La présente attestation tient lieu de certification au sens de l'article L.114-17 du code de la mutualité.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citées à d'autres fins.

Fait à Perpignan, le 06/05/2022

Le commissaire aux comptes



**ADVANCE AUDIT**  
SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES F.2.A

Stéphane FOURCADE



**La Mutuelle Catalane**

**Rapport du Conseil d'Administration sur l'ensemble des sommes versées en application de l'article L.114-26 du code de la Mutualité, détaillant les sommes et avantages au bénéfice de chaque administrateur**

**Exercice clos au 31 décembre 2021**

Mutuelle régie sous le Livre II du Code de la Mutualité.  
N° SIREN 302 476 536 | N° Préfectoral d'agrément 66004573  
Siege Social : 20 Avenue de Grande Bretagne, 660029 Perpignan Cedex  
Tel 04 68 34 45 66 | Fax 04 68 51 21 29

Email : [contact@mutuelle-catalane.com](mailto:contact@mutuelle-catalane.com)

Site Internet : [www.mutuelle-catalane.com](http://www.mutuelle-catalane.com)

Ce rapport est établi conformément à l'article L114-17 du code de la Mutualité, notamment à l'obligation qui est faite de rappeler à travers un rapport distinct du rapport de gestion, l'ensemble des sommes et avantages de toute natures versés à chaque administrateur en application de l'article L. 114-26.

Ce rapport sera certifié par le commissaire aux comptes.

Le Conseil d'administration conformément à la disposition prévue par l'article L114-26 du code de la mutualité dresse dans ce présent rapport la liste des sommes et avantages de toutes natures versées à chaque administrateur au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Administrateur	Indemnités allouées en raison de fonctions permanentes (1) Montant Brut	Remboursement de frais (2)	Avantage de toute nature (3)
Gérard BILLES (Président)	18 760.08 €	6 321.29 €	
Marguerite BOUCHARDY		850,00€	
Jacques SEGUY		650,00 €	
Sylvie CORTES		550,00 €	
Charles SANTAMARIA		550,00 €	
Christian TIXADOR		325,00	
Jean-Jacques LOUBET		300,00 €	
Yola GUEGUEN-VAILLANT		275,00 €	
Jean-Louis BOUSQUET		250,00 €	
Francis WAFFELAERT		250,00 €	
Danielle GAZEILLES		250,00 €	
Claude PEJOUAN		250,00 €	
Joseph GARCIA		225,00 €	
Patrick RICHARD		200,00 €	
Pilar PAYA		200,00 €	
Catherine VINCENT		100,00 €	
Jean-Pierre ROMAN		100,00 €	
Nelly MONTINIERA		75,00 €	
Véronique SOUCAS		50,00 €	
Cathy BIEGEL		50,00 €	
Isabelle RICHARD		25,00 €	
Oliver RINGOT		25,00 €	
Daniel ROSSIGNOL		25,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>18 760.08€</b>	<b>11 896,29€</b>	

- (1) Indemnités allouées en raison des fonctions permanentes assurées par certains administrateurs / remboursements à l'administrateur salarié au titre du maintien de ses rémunérations, / indemnités au titre de perte de gain, des administrateurs ayant la qualité de travailleur indépendant.
- (2) Remboursement des gardes d'enfant, de frais de déplacement et de séjour ainsi que les frais de même nature directement pris en charge par la mutuelle, qu'ils soient forfaitaires ou non.
- (3) Avantages de toute natures alloués par l'organisme, dont bénéficie l'administrateur concerné, tels que, par exemple : la mise à disposition d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction, la souscription de contrat d'assurance ...

Le 2 Mai 2022 à Perpignan,

Le Président du Conseil d'Administration

# LA MUTUELLE CATALANE

Siège Social : 20 avenue de la Grande Bretagne, 66000 PERPIGNAN

R.C.S. PERPIGNAN 302 476 536

## Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31/12/2021

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES  
CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**  
Exercice clos le 31/12/2021

À l'assemblée générale de la MUTUELLE CATALANE

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L.114-32 du code de la mutualité, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

---

**Conventions passées au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 114-32 du code de la mutualité.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Perpignan, le 06/05/2022

Le commissaire aux comptes

---



**ADVANCE AUDIT**  
SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES F.2.A

**Stéphane FOURCADE**

---